

Conseil municipal

Séance publique du jeudi 30 mars 2023

à 18h Salle du Conseil municipal

Présents

CABRIE Anne SABARTHES Guy FOURCADE Claudette GALTIER Eliane PION-MILLET Nolwenn
BAUDET Francis SOLER Anne-Marie

Excusés

CABANTOUS Christine - Pouvoir à PION-MILLET Nolwenn
FAURE Nicolas
ENSENAT Arnaud

Madame GALTIER Eliane a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Autorisation de demande de subvention pour l'irrigation du terrain de maraîchage**
2. **Autorisation de demande de subvention « patrimoine et voirie » sur le Fonds d'aide aux Communes 2023 du Département**
3. **Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de communes**

1. Autorisation de demande de subvention pour l'irrigation du terrain de maraîchage

Dans la continuité du projet municipal d'installation d'une micro ferme maraîchère BIO sur la commune, un dossier a été constitué pour la création d'un dispositif d'irrigation et de stockage d'eau permettant la mise en culture des terres communales.

Le montant des travaux s'élève à 27 779,41 € H.T.

Le plan de financement prévu est :

Conseil département de l'Hérault	16 667,65 € H.T.
Région	5 555,88 € H.T.
Commune	5 555,88 € H.T.
Total	27 779,41 € H.T.

Considérant la nécessité de solliciter les co-financeurs pour la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création d'un dispositif d'irrigation et de stockage d'eau, habilité Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ce projet et l'autorise à solliciter le soutien des partenaires susceptibles d'accompagner financièrement ce projet.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
8		

2. Autorisation de demande de subvention « patrimoine et voirie » sur le Fonds d'aide aux Communes 2023 du Département

Dans le cadre du Fonds d'aide aux communes 2023 du Département de l'Hérault, il convient de déterminer la liste des travaux communaux, prévus au budget primitif, pouvant faire l'objet d'une demande de subvention au titre de ce fonds départemental.

Les travaux pouvant être retenus sont :

Rénovation campanile et cloche - Église	5 197,65 €
Amélioration de la place de l'Occitanie	5 000,00 €
Rénovation énergétique des portes - Mairie	7 494,00 €
Réfection chemin Colombière	16 120,15 €
Total	33 811,80 €

Le plan de financement prévu est :

Conseil département de l'Hérault	25 000,00 € H.T.
Commune	8 811,80 € H.T.
Total	33 811,80 € H.T.

Considérant la nécessité de solliciter les co-financeurs pour la réalisation de ce projet, le Conseil municipal a approuvé le dossier de demande de subvention, habilité Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ce projet et l'autorise à solliciter le soutien des partenaires susceptibles d'accompagner financièrement ce projet.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
8		

3. Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes

Par délibération n°2020.24.09/062 du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée des maires des 36 communes membres.

Par délibération n°2022.24.02/024 du 24 février 2022, le Conseil communautaire a fixé le montant des attributions de compensation provisoires pour 2022.

La CLECT s'est réunie le 6 mars 2023 pour évaluer le montant des cotisations transférées (Pays Haut Languedoc et Vignobles, Parc naturel régional du Haut Languedoc et SDIS 34) afin de permettre au Conseil communautaire de fixer les attributions de compensation définitives 2022 et suivantes.

Le Conseil municipal a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 6 mars 2023 et mandaté Madame le Maire pour transmettre un exemplaire de la délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
8		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h30

Signature de la Présidente et de la secrétaire de séance



CABRIE Anne

GALTIER Eliane